

3.5 La description de la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments et motifs de l'environnement d'implantation potentielle

La ZIP est composée de deux zones situées sur des lignes de faîte.

La ZIP nord

La zone nord est composée d'une association de parcelles de prairies et de cultures (maïs, blé). Celles-ci sont entrecoupées par quelques parcelles boisées composées en majorité de châtaigniers, sous forme de taillis et de futaies. Quelques bosquets et arbres isolés ponctuent également les parcelles. Certains présentent une silhouette imposante et remarquable. Des chaos rocheux émergent des prairies par endroit. Certains sont envahis par la végétation. Ces derniers sont probablement davantage visibles en hiver, lorsque la végétation est moins importante.

Deux petites routes traversent la zone, ainsi que des chemins. Ces derniers sont composés de sable et de gravillons stabilisés de couleur claire. Certaines portions présentent une bande enherbée centrale.



Photographie 111 : Parcelle de maïs



Photographie 112 : Route départementale



Photographie 113 : Chemin agricole



Photographie 114 : Prairie et boisement



Photographie 109 : Parcelle de maïs



Photographie 110 : Prairie



Photographie 115 : Chemin agricole



Photographie 116 : Culture, prairie et boisement

La ZIP sud

La zone sud est également composée de prairies et de cultures. Ces dernières apparaissent toutefois un peu plus nombreuses (céréales). Quelques parcelles boisées s'intercalent, ainsi que des arbres isolés, des bosquets et une haie dans la partie sud-ouest.

Une petite route traverse la zone dans le sens de la longueur. Deux chemins recouverts de sable et de gravier la traversent de manière transversale.

Contrairement à la zone nord, il n'y a pas de chaos rocheux dans ce secteur.



Photographie 119 : Champ de blé et boisement



Photographie 120 : Route communale, prairie et bosquets



Photographie 121 : Prairie et taillis de châtaigniers



Photographie 122 : Arbres isolés dans une prairie



Photographie 117 : Champ d'orge et boisement



Photographie 118 : Champ de blé et boisement



Photographie 123 : Champ de blé



Photographie 124 : Chemin agricole

3.5.2 Les secteurs et éléments à enjeux

La zone nord présente un enjeu important de par sa situation dans un site emblématique. Des secteurs de chaos rocheux sont en effet visibles. Plusieurs arbres isolés à la silhouette singulière ont également été identifiés.

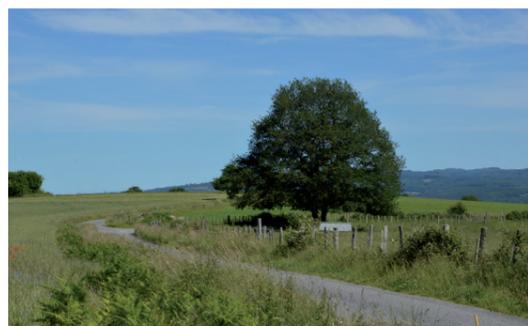
La zone sud présente moins d'éléments remarquables. Certains arbres isolés présentent toutefois une silhouette intéressante.



Photographie 125 : Zone de chaos rocheux



Photographie 126 : Arbres isolés



Photographie 127 : Arbre isolé



Carte 44 : La zone d'implantation potentielle sur fond de photographie aérienne



Photographie 128 : Arbre isolé



Photographie 129 : Arbre isolé



Photographie 130 : Arbre isolé



Photographie 131 : Arbre isolé

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

3.6.1 Une mosaïque paysagère avec les Monts d'Ambazac comme toile de fond

L'AEE s'inscrit sur un vaste plateau délimité au sud par un massif au caractère montagneux, les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud. Le plateau est entaillé par des vallées encaissées orientées globalement est/ouest. Le territoire se caractérise par une mosaïque paysagère associant cultures (céréales, maïs...), prairies destinées à l'élevage bovin, boisements très morcelés, bosquets et haies bocagères. Les «monts» sont presque entièrement recouverts de boisements, entrecoupés par quelques prairies. Il s'agit de feuillus, notamment des châtaigniers et des hêtres, mais également en grande partie de plantations de résineux (Douglas).

L'AEE est marquée par la présence d'une ville principale, La Souterraine, deuxième ville la plus importante de la Creuse. Les deux autres pôles urbains les plus importants dans l'aire d'étude globale sont Bessines-sur-Gartempe et Châteauponsac (plus de 2 000 habitants). Plusieurs bourgs de taille moyenne sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Un axe routier principal traverse le territoire selon un axe nord / sud, l'A20, également appelée l'Occitane. Cet axe routier permet d'accéder à La Souterraine ainsi que dans les Monts d'Ambazac.

3.6.2 Une ZIP en marge d'espaces très emblématiques du Limousin

L'AEE comporte de nombreux sites reconnus institutionnellement, notamment des sites inscrits, concentrés au sud de la vallée de la Gartempe et dans les Monts d'Ambazac. Ces derniers sont des sites au caractère pittoresque qui combinent des valeurs paysagères clés du Limousin.

Les paysages représentés par les peintres du 19ème siècle sont concentrés autour de la vallée de la Gartempe et des bourgs qui la ponctuent (Châteauponsac et Bessines-sur-Gartempe).

Les paysages signalés sont concentrés dans les Monts d'Ambazac. Le tourisme est orienté vers la découverte du patrimoine bâti et des richesses naturelles. Les sites mentionnés comme «incontournables» à l'échelle des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse sont la ville de Bénévent-l'Abbaye et le lac de Saint-Pardoux.

3.6.3 Une trame paysagère complexe

L'AEI est délimitée au sud par la vallée encaissée de la Gartempe. Du relief vallonné émergent deux lignes de faite, sur lesquelles se trouvent les deux zones de la ZIP. De multiples petits cours d'eau parcourent les collines aux formes douces.

L'occupation du sol est composée d'une imbrication de boisements, de cultures et de prairies. Les

boisements sont très morcelés et occupent principalement les pentes les plus marquées, notamment celles des vallons. Un massif un peu plus important occupe le nord-est de l'AEI. Il s'agit d'un boisement dont l'origine remonte au moins au 18ème siècle (visible sur la carte de Cassini).

Le bâti est réparti sous la forme de petits hameaux dispersés localisés généralement à mi-pente. On ne recense aucun village dans cette aire d'étude, les plus proches étant ceux de Folles et Fromental. Les hameaux présentent une forme groupée avec une trame bâtie dense. Ils constituent des motifs visibles dans le paysage car leurs abords sont généralement dégagés.

L'AEI est traversée par plusieurs routes départementales qui rejoignent les bourgs principaux, notamment Folles et Fromental, dans l'AER. Un maillage de petites routes communales dessert les hameaux.

Des chaos rocheux sont disséminés entre le hameau de Lavaud et la ZIP nord. Ils sont assez discrets dans le paysage, souvent enfouis sous la végétation. Ils sont toutefois bien visibles au niveau du hameau de Montjourde, bâti sur la roche. Ce secteur correspond à un site emblématique inventorié par la DREAL Limousin.

3.6.4 Des perceptions visuelles réparties sur l'ensemble du territoire

Dans l'AEE, les deux villes recensées ne permettent pas de visibilité sur la ZIP. Seule une vue très ponctuelle et anecdotique a été identifiée en périphérie de la ville de La Souterraine. La sensibilité de ces deux villes est par conséquent estimée nulle.

Des cônes de vision sur la ZIP sont possibles très ponctuellement depuis l'A20 et la N145. La sensibilité de ces deux routes est jugée faible.

Dans l'AER, les bourgs les plus sensibles sont Bessines-sur-Gartempe, Fromental et Folles. Les trois présentent des visibilités et covisibilités. Leur sensibilité est par conséquent modérée. Trois autres bourgs présentent une sensibilité très faible, Bersac-sur-Rivalier, St-Amand-Magnazeix et Morterolles-sur-Semme. Des vues très partielles sont possibles depuis ces villages ou en périphérie. Une seule échappée visuelle très furtive et partielle sur la ZIP a été identifiée depuis la sortie nord de Fursac. La sensibilité de ce bourg est considérée comme nulle.

Les routes les plus sensibles sont l'A20, la D220 et la D1, avec une sensibilité faible. Les vues sont rares depuis l'A20 mais des vues panoramiques sont possibles depuis un tronçon au nord. La D220 permet également des vues panoramiques ainsi que des vues discontinues et partielles sur la ZIP tout au long de son tracé. La D1 offre des vues discontinues et très partielles sur la ZIP, excepté depuis le tronçon au sud de Paulhac, qui permet des fenêtres dégagées. La D711 et la D28 présentent une sensibilité très faible car les vues depuis ces routes sont rares et partielles.

Dans l'AEI, les lieux de vie les plus sensibles sont Ars, Montjourde, Le Cluzeau, Bord, Le Grand Bagnol, Le Sauze, Les Gouttes, Lordypuy et Lavaud. La plupart sont situés sur le versant sud des deux lignes de faite

et offrent des vues dégagées sur la ZIP, avec des effets de dominance possibles en raison de leur situation en contrebas et de leur proximité.

Les hameaux de La Beige, Lascoux, Le Puymaud, Champconteau, L'Abbaye, Le Nouhaud, Les Plats et le Pont de Lascoux présentent une sensibilité modérée. Ils sont quasiment tous situés au nord de la ZIP. Le contrebas est moins important et les vues un peu moins dégagées, même si l'emprise de la ZIP reste importante.

Les hameaux de La Traverse, Le Petit Bagnol, Bellevue, Rocherolles, Les Chers, Le Pont des Chers, L'Ecorneboeuf, Les Tuileries et Coulerolles présentent une sensibilité faible car la prégnance de la ZIP est moins importante en raison de leur éloignement plus important et des structures végétales successives qui créent des effets de filtre ou d'écran en fonction de leur épaisseur.

Enfin, les hameaux de Mazéras et La Bussière présentent une sensibilité très faible car la ZIP est quasiment imperceptible, masquée par la topographie associée aux boisements.

En ce qui concerne les routes, les plus sensibles sont la D1/D4, la D63 et la D234 (sensibilité faible à modérée ou modérée) car elles permettent des vues dégagées sur la ZIP. La D73 et la D94 offrent des vues plus fragmentées et discontinues, leur sensibilité est par conséquent faible.

3.6.5 Des sensibilités liées aux éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, les sites et monuments les plus sensibles sont l'ancien château de Bridiers (monument historique, site emblématique et site touristique), la Porte Saint-Jean à La Souterraine et le panorama de l'Oratoire, dans les Monts d'Ambazac. Ces sites permettent des vues panoramiques en direction de la ZIP et sont des lieux de contemplation du paysage. Leur sensibilité est toutefois faible en raison de leur éloignement.

Les monuments et sites à l'enjeu le plus important sont le lac de St-Pardoux (site inscrit) et les Monts d'Ambazac et de St-Goussaud (sites emblématiques). La sensibilité du lac est très faible (rares vues très partielles en périphérie du site), de même que la sensibilité des Monts de St-Goussaud.

Dans l'AER, les sensibilités les plus importantes concernent les églises de Folles et de Bessines-sur-Gartempe ainsi que le château de Chambon (monuments historiques). La ZIP est perceptible depuis le parvis de l'église de Folles et des covisibilités ont été identifiées depuis les bourgs pour les deux églises. Le château offre des vues sur la ZIP et des covisibilités sont possibles depuis la route d'accès. La sensibilité de ces deux monuments est par conséquent modérée.

Le seul site présentant un enjeu fort est le site emblématique des Monts d'Ambazac. Quelques vues panoramiques sont possibles au détour des petites routes. Sa sensibilité est qualifiée de faible.

Dans l'AEI, le menhir des Fichades et le dolmen de Bagnol (monuments historiques) ont une sensibilité faible car même s'ils offrent des vues sur la ZIP, il s'agit de monuments peu fréquentés et dont la reconnaissance est uniquement locale.

Le site emblématique nommé «zone de chaos rocheux» présente une sensibilité faible à modérée (pour la partie située dans la ZIP). Ces chaos en effet peu visibles, pas mis en valeurs et peu reconnus par la population locale. Une légende y est toutefois rattachée.

Le dolmen de Goudour (site touristique sans protection réglementaire) présente une sensibilité faible car des vues dégagées sur la ZIP sont possibles à proximité immédiate, mais ce dernier est connu seulement très localement.

Enfin, la source du château de Fromental (monument historique) présentent une sensibilité très faible car même si des vues sur la ZIP sont possibles à proximité immédiate, sa localisation est inconnue du grand public.

Aucun site ou monument ne présente d'enjeu fort dans cette aire d'étude.

3.6.6 Des effets cumulés potentiels limités

En janvier 2020, dans le périmètre éloigné, un seul parc en exploitation a été recensé. Il s'agit du parc éolien de La Souterraine. Ce dernier comporte quatre éoliennes formant une ligne courbe.

Deux projets éoliens autorisés ont été recensés à l'échelle de l'AEE. Il s'agit d'un parc de huit éoliennes sur les communes d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille, ainsi que d'un parc de quatre éoliennes sur la commune de Laurière, dans l'AEE. On recense également cinq projets en cours d'instruction, également tous situés dans l'AEE. L'éloignement de ces projets limite les effets cumulés potentiels.

On recense 21 projets connus de faible hauteur, tous situés dans l'AER. Une grande partie de ces projets sont des défrichements. On note également un nombre important de projets situés sur les anciennes mines d'uranium à Bessines-sur-Gartempe.

3.7 Préconisations d'implantation

La présence d'un **site emblématique** au niveau de la zone nord de la ZIP constitue un enjeu notable. Le périmètre de cette dernière comporte quelques amas de rochers, actuellement en partie enfouis sous la végétation. Cette zone de chaos rocheux mérite une attention particulière en raison de son caractère pittoresque, typique des paysages des Monts d'Ambazac tout proches. A noter toutefois que l'analyse des perceptions sociales n'a pas mis en évidence d'attachement particulier de la population locale vis à vis de ces rochers, personne ne les ayant évoqués directement lors de l'enquête.

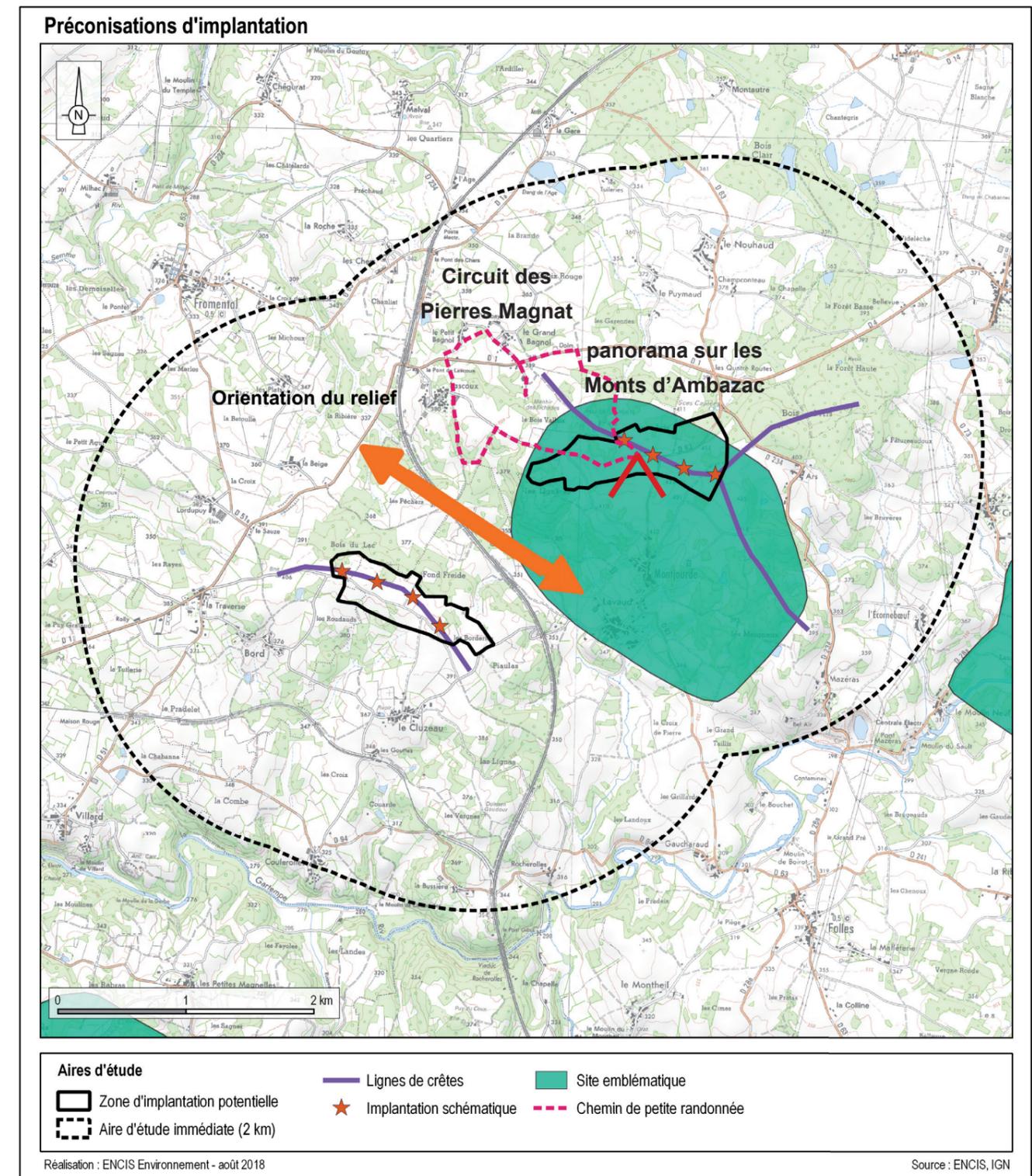
Une implantation sur cette zone devra néanmoins obligatoirement **préserver ces rochers contre la dégradation et la destruction**, que ce soit lors de la mise en place des plateformes ou des autres aménagements connexes tels que les pistes ou le poste de livraison, car ces derniers font partie du patrimoine naturel de la région.

Des **mesures de compensation** pourraient être mises en place afin de révéler ces chaos rocheux : dégagement et mise en valeur des rochers, signalisation (notamment le chaos situé à Montjourde), intégration au circuit de randonnée des Pierres Magnat, qui passe dans la ZIP... Le panorama sur les Monts d'Ambazac depuis le chemin principal situé dans la ZIP pourrait également être mis en valeur, par la mise en place d'une table de lecture du paysage par exemple.

Les deux zones de la ZIP sont situées sur des **lignes de faite** bien repérables dans le paysage. L'implantation préconisée devra souligner ces dernières en formant **une ou deux lignes légèrement courbes** sur les points les plus hauts. Quatre éoliennes permettraient de former une ligne cohérente. Les **inter-distances** devront être régulières.

La présence de **lieux de vie proches légèrement en contrebas** (le Cluzeau et Bord notamment) nécessite de mener une réflexion sur la hauteur des éoliennes qui seront choisies et/ou leur positionnement, afin d'éviter des effets de surplomb et de dominance.

Concernant les **aménagements connexes**, ils devront être en adéquation avec le **caractère rural et l'ambiance montagnarde** de l'aire immédiate et de la ZIP. Le vocabulaire des constructions agricoles pourra être utilisé pour les postes de livraisons (s'inspirer des bâtiments agricoles récents en bois). Les voies de desserte devront être cohérentes avec le maillage de chemins agricoles en s'approchant au maximum des largeurs existantes. Les percées larges et goudronnées sont à proscrire.



Carte 45 : Préconisations d'implantation

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales								
Thématiques	Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle	
	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité
Organisation et unités paysagères Structures et motifs paysagers	- Paysages de «campagne-parc» et paysages de montagne en arrière-plan (élément repère)	Faible	- Paysage attractif par la diversité de ses motifs - Silhouette des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud en toile de fond	Modérée	- Lignes de faîte - Mosaique paysagère - Arbres isolés, haies	Modérée	- Chaos rocheux sur la ZIP nord - Arbres isolés à la silhouette singulière, principalement sur la ZIP nord	Forte
Éléments patrimoniaux et touristiques	- Ancien château de Bridiers et site archéologique (MH, site emblématique, site touristique) - Porte Saint-Jean (MH) - Point de vue de l'Oratoire	Faible	- Eglise St-Blaise de Folles (MH) - Château de Chambon (MH) - Eglise Saint-Léger de Bessines-sur-Gartempe (MH)	Modérée	- Zone de chaos rocheux (site emblématique)	Faible	- Zone de chaos rocheux (site emblématique)	Modérée
Lieux de vie	- La Souterraine - Châteauponsac	Nulle	- Bessines-sur-Gartempe - Fromental - Folles	Modérée	- Ars, Montjourde, Le Cluzeau, Bord, Le Grand Bagnol, Le Sauze, Lavaud, Les Gouttes, Lordupuy	Forte	-	-
Routes	- A20 - N145	Faible	- A20 - D220 - D1	Faible	- D1/D4 - D63 - D234	Modérée	- D63	Faible

Tableau 17 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales

4. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

